



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 202504-13

DU 18 avril 2025

**ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - 155 ROUTE
DE TOSSIAT - 01250 REVONNAS**

Le Maire,

VU les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT La demande de la SARL ALEXIS Déménagements, représentée par Mme ALEXIS Aurélie ,38510 ARANDON-PASSINS, en date du 15 avril 2025,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement devant et aux abords du 155 Route de Tossiat à Revonnas pour le déménagement de Madame VALLADE Bernadette le mardi 29 avril 2025 de 8h00 à 18h00.

CONSIDÉRANT que la SARL ALEXIS Déménagements utilisera 1 camion de moins de 3,5 tonnes (30 m³) qui stationnera devant le portail du numéro 155 route de Tossiat.

ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise SARL ALEXIS Déménagements est autorisée à occuper le domaine public sur la route de Tossiat le mardi 29 avril 2025 de 8h00 à 18h00.

Article 2 : La signalisation afférente à cette réglementation sera mise en place par la commune.

Article 3 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Ceyzériat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie est adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de CEYZERIAT,
- L'entreprise SARL ALEXIS Déménagements,
- L'agent communal.

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à REVONNAS, le 18 avril 2025

Le Maire,

Patrick ROCHE,

